

Mesdames, Messieurs,
Parents d'élèves des écoles des Deux Alpes

Objet : **Organisation des temps scolaires, périscolaires, extrascolaires / rentrée scolaire**

Mesdames, Messieurs, chers parents,

C'est avec plaisir que nous vous communiquons les informations concernant les organisations des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2022-2023.

Horaires scolaires 2022-2023 :

Les horaires des écoles de la commune demeurent inchangés :

	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi			
	Matin		Après-midi	
	Début	Fin	Début	Fin
Ecole de Mont De Lans	08:30	12:00	13:45	16:15
Ecole de Venosc	08:45	12:00	13:30	16:15
Ecole primaire 2 Alpes	08:15	11:30	13:15	16:00

A noter que :

- Les écoles commencent à accueillir les enfants 10 minutes avant le début de la classe.
- Le transport scolaire est organisé selon les horaires des écoles. Toutes les informations relatives à celui-ci vous seront envoyées par mail et sont disponibles auprès des mairies et du centre de loisirs (ALSH).

Organisation des accueils périscolaires :

Types d'accueils	Jours de fonctionnement	Horaires d'accueil	Lieu d'accueil des enfants
ECOLE DE MONT DE LANS VILLAGE			
Périscolaire du matin	Lundi - Mardi Jeudi - Vendredi	8h à 8h30 toute l'année	Ecole de Mont de Lans
Périscolaire du midi		12h à 13h45	Restaurant scolaire de Mont de Lans
Périscolaire du soir		16h15 à 18h30 toute l'année	Ecole de Mont de Lans
ECOLE DE VENOSC VILLAGE			
Périscolaire du matin	Lundi - Mardi Jeudi - Vendredi	7h30 à 8h45 toute l'année	Ecole de Venosc village
Périscolaire du midi		12h à 13h30	Restaurant scolaire de Venosc village
Périscolaire du soir		16h15 à 18h30 toute l'année	Ecole de Venosc village
ECOLE PRIMAIRE DES DEUX ALPES			
Périscolaire du matin	Pas de périscolaire du matin mis en place		

Périscolaire du midi	Lundi - Mardi	11h30 à 13h15	Restaurant scolaire des Deux Alpes
Périscolaire du soir	Jeudi - Vendredi	16h à 18h30 toute l'année	Ecole maternelle

Organisations des accueils périscolaires des mercredis et extrascolaires des vacances scolaires :

<u>Pour les enfants de TPS/PS/MS :</u>	<u>Pour les enfants de GS au CM2 :</u>
Lieu : Multi-accueil Le bonhomme de neige 21 rue des Sagnes, 38860 Les Deux Alpes	Lieu : ALSH / Centre de loisirs Le Bonhomme de neige Maison de la Montagne, 30 avenue de la Muzelle 38860 Les Deux Alpes
Périodes d'ouverture : <ul style="list-style-type: none"> • Saison : 7 jours sur 7 • Intersaison : du lundi au vendredi 	Périodes d'ouverture : <ul style="list-style-type: none"> • En période scolaire : <ul style="list-style-type: none"> - Tous les mercredis, en saison et intersaison - Tous les samedis et les dimanches, en saison d'hiver • Durant les vacances scolaires : <ul style="list-style-type: none"> - Saison d'hiver: 7 jours sur 7 - Intersaison et saison d'été : du lundi au vendredi
Horaires d'ouverture du service : <ul style="list-style-type: none"> • En saison : de 8h à 18h30 • En intersaison : de 8h à 18h 	Horaires d'ouverture du service : <ul style="list-style-type: none"> • A l'année, de 8h à 18h
Contact : Tel : 04 76 79 06 77 Mail : garderie@mairie2alpes.fr	Contact : Tel : 04 76 79 85 40 Mail : alsh@mairie2alpes.fr

Modalités d'inscription aux différentes prestations :

Vous pouvez inscrire/modifier et gérer le planning de votre/vos enfant(s) directement via votre compte « Famille », depuis l'espace famille. Cet espace est accessible via le site de la mairie des Deux Alpes et il vous permet aussi de régler vos factures en ligne.

Le code d'accès (mot de passe) vous permettant d'accéder à votre espace famille vous sera transmis par le centre de loisirs, à condition que le service soit en possession du dossier « FAMILLE » de votre/vos enfant(s) et que celui-ci soit « complet ».

Un guide d'aide à l'utilisation de l'espace « famille » reste à votre disposition sur demande, au sein des services d'accueil enfance-jeunesse et des mairies. Il est également disponible en ligne, sur le site de la mairie des Deux Alpes (www.mairie2alpes.fr).

Tous les éléments de fonctionnement et de tarification sont précisés et détaillés dans les règlements intérieurs des services joints à ce courrier.

Le centre de loisirs reste à votre disposition pour toute question complémentaire au **04 75 79 85 40** ou par mail à alsh@mairie2alpes.fr.

Veillez croire Madame, Monsieur, chers parents, en mes sincères salutations.

Pour le Maire par délégation,
Mme Céline VALETTE
Conseillère Municipale

